



AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE ENCHAH-CONV-OCCDP-01002
MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

APPEL A CANDIDATURE

EDF HYDRO CENTRE – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE D'ENCHANET
COMMUNE DE PLEAUX (15)

Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique concédé à EDF
(article L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques)

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise ayant fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	16/01/2025
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	16/02/2025
Concession hydroélectrique concernée	Concession hydroélectrique d'ENCHANET
Lieu	<u>Commune</u> : PLEAUX (15) <u>Lieu-dit</u> : Longairoux <u>Surface proposée à l'occupation</u> : <ul style="list-style-type: none">• un secteur de la retenue non cadastré, situé en dessous de la cote 432.00m NGF et au droit des parcelles cadastrées 177G n°874, 875, 876, 877.
Objet de l'occupation – Activité(s) pouvant être exercée(s)	Activité de baignade surveillée, loisirs nautiques, restauration rapide et snack.
Caractéristiques essentielles / particularité de l'emplacement	Secteur du lac de retenue de l'aménagement hydroélectrique d'ENCHANET disposant d'une plage permettant l'accès à l'eau.
Restrictions	<ul style="list-style-type: none">- Priorité absolue des besoins et des activités du concessionnaire (aucun recours possible suite à une variation du niveau de la retenue modifiant ou interdisant l'exercice de l'activité autorisée),- Respect de l'arrêté préfectoral en vigueur portant règlement particulier de police sur le plan d'eau de la retenue du barrage d'ENCHANET dans le département du Cantal,- Respect de la loi sur l'eau,- Respect de la réglementation en vigueur et future relative à l'activité autorisée.

Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire du domaine public concédé, à caractère précaire et révocable, non constitutive de droits réels.
Durée de la convention d'occupation temporaire	Pour la saison estivale soit du 28/06/2025 au 31/08/2025
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	Du 28/06/2025 au 31/08/2025
Conditions financières à la charge du demandeur (redevance)	3% du chiffre d'affaires avec une redevance minimale de 500€ pour la période.
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	<p>Le candidat doit posséder des références en matière d'activité nautique. L'activité proposée devra répondre aux critères de sécurité et aux législations en vigueur.</p> <p>Le candidat est invité à fournir un dossier avant la date limite mentionnée ci-dessus et comprenant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une présentation de la structure candidate comprenant des renseignements d'ordre juridique, économiques et financiers (ex : statut juridique de la structure, un extrait KBis de moins de 3 mois, la qualité du représentant de la structure), - Une présentation de l'activité et le lieu d'implantation des chalets sur un extrait de plan, - La grille tarifaire de l'activité, - Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation. <p>Les demandes seront analysées par EDF au regard des critères d'appréciation d'égale importance suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compatibilité du projet avec la sûreté des ouvrages hydrauliques et l'exploitation hydroélectrique de la retenue, - La qualité du projet proposé au regard des impératifs de sécurité, des moyens mis en œuvre pour la sécurité des biens et des personnes et de l'insertion du projet dans l'environnement et dans la dynamique du territoire, - La grille tarifaire des activités.
Dépôt des candidatures	<p>Le dossier sera à envoyer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous pli, par voie postale, à l'adresse suivante : EDF DTEAM CCPFA Bruno LAFLAQUIERE 18 avenue Raymond Poincaré 19 100 BRIVE-LA-GAILLARDE <p>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « <i>CONFIDENTIEL - NE PAS OUVRI</i>R » avec la référence « <i>Candidature COT ENCHANET</i> »</p> <ul style="list-style-type: none"> - ou par voie électronique à l'adresse suivante : bruno.laflaquiere@edf.fr
Personne à contacter pour renseignement	<p>EDF Hydro Vallée de la Dordogne M. David THOMAS-ARCHAMBEAU Tel : 05.44.40.89.79 / 06.85.93.72.79 Mail : david-1.thomas@edf.fr</p>